



## Obligation de participer au déménagement de l'entreprise ?

Par **stephadie**, le **03/06/2013** à **18:24**

Bonjour,

Mon entreprise déménage en juillet. Ils ont décidé de faire cela un vendredi après-midi et le samedi (toute la journée), payés en heures supplémentaires. C'est un obligation, disent-ils. N'étant pas déménageur, je n'ai pas envie de trimballer des cartons :) et encore moins informaticienne pour rebrancher les PC, puis-je refuser de le faire le samedi, n'étant pas un jour travaillé. Et si oui, existe-t-il un texte qui puisse appuyer mon refus ?

J'essaie de joindre l'inspection du travail sans succès, ils doivent être débordés :(

Je vous remercie de votre aide

Stéphanie

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **19:30**

Bonjour,

Il vous est difficile de refuser d'effectuer des heures supplémentaires dans les limites légales, en revanche, vous avez la possibilité de refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification avec en plus éventuellement le port de charges pour lesquelles vous n'avez pas eu d'aptitude du Médecin du Travail...

Par **stephadie**, le **03/06/2013** à **19:40**

Merci pour votre réponse.

bonne soirée !

Stephanie

Par **stephadie**, le **03/06/2013** à **19:40**

Merci pour votre réponse.

bonne soirée !  
Stephanie